

(4)

(N° 75.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1879.

Augmentation du personnel de la Cour d'appel de Bruxelles et de quelques tribunaux de 1^{re} instance.

AMENDEMENT.

Paragraphe additionnel à l'article 3 :

Le personnel du tribunal de 1^{re} instance de Charleroi est augmenté d'un vice-président, de deux juges et de deux juges suppléants.

VICTOR LUCQ.
F. SABATIER.
E. VANDAM.
VICTOR GILLIEAUX.
P.-J. MONDEZ.

(¹) Projet de loi, n° 55.
Rapport, n° 74.
